



OBSERVATOIRE DE LA NON-PROLIFÉRATION

Numéro 69

AOUT 2012

SOMMAIRE

MULTILATERAL....2

Union européenne..3

PAYS.....4

Nucléaire.....4

Biologique.....5

Chimique.....5

Vecteurs.....5

CRISES & TRAFICS....6

MISCELLANEES.....6

PUBLICATIONS.....7

SEMINAIRES.....8

Agenda.....8

CHRONIQUE

Titre à confirmer, Par Paul Schulte, Non-Resident Senior Associate, Carnegie, & Visiting Senior Research Fellow, King's College London

9.5

MULTILATERAL

La dernière réunion du P5 sur la mise en œuvre du TNP

Les cinq puissances nucléaires reconnues au titre du TNP se sont réunies à Washington du 27 au 29 juin 2012 pour examiner la progression de la mise en œuvre des engagements pris lors de la Conférence d'examen de 2010. C'est la troisième rencontre de ce type, faisant suite à une réunion tenue à Paris les 30 juin et 1^{er} juillet 2011, et une à Londres, les 3 et 4 septembre 2009. Lancées à l'initiative du Royaume-Uni, ces réunions visent à encadrer et stimuler le dialogue que les cinq Etats dotés entretiennent, en particulier en ce qui concerne le suivi du Plan d'action adopté lors de la huitième Conférence d'examen du TNP, en mai 2010.

Dans la déclaration commune qui a rendu compte de cette rencontre, les cinq ont réaffirmé leur engagement à faire entrer en vigueur le Traité d'interdiction complète des essais nucléaires (TICE) dès que possible et à en universaliser l'adhésion. Ils ont également appelé tous les Etats concernés à maintenir leur moratoire sur les essais nucléaires dans l'attente de la réalisation de cet objectif. L'ambassadeur Berdennikov, qui représente la Russie à l'AIEA, a affirmé dans un entretien à l'agence ITAR-TASS daté du 30 juin 2012 que l'entrée en vigueur du TICE est un enjeu prioritaire, expliquant que « *This will testify that all nuclear powers take seriously their obligations under the treaty* ». Dans un esprit similaire, les cinq puissances nucléaires ont défini l'interdiction de la production de matières fissiles à usage militaire comme un but commun, appelant à la reprise immédiate des négociations en ce sens au sein de la Conférence du désarmement. Ils ont également affiché leur soutien au rôle et à l'action de l'AIEA dans le domaine de la non-prolifération, en soulignant la nécessité de renforcer les garanties actuelles, et d'universaliser les protocoles additionnels. Le renforcement des moyens de l'Agence, en particulier en matière de mise en œuvre des accords de garanties, a été abordé.

La réunion de Washington a également porté sur l'article X du TNP, qui régit les conditions dans lesquelles un membre peut s'en retirer. Les cinq ont échangé leurs vues sur la nécessité de décourager tout recours abusif à cet article. La déclaration commune fait aussi état de discussions autour des réponses à apporter à un éventuel retrait qui serait en conformité avec l'article X, notamment en ce qui concerne les matières et équipements acquis dans le cadre de la participation au traité de l'Etat souhaitant s'en retirer. Enfin, le principe de non rétroactivité d'un retrait du TNP a été réaffirmé. Il est manifeste que les P5 redoutent qu'un scénario similaire au retrait de la Corée du Nord -annoncé en 2003, et dont la validité est toujours disputée- se reproduise. L'Iran a en effet occasionnellement menacé de se retirer du traité, ce qui ne manquerait pas d'entamer la crédibilité du régime de non-prolifération nucléaire. S'accorder en amont sur la conduite à tenir dans le cas où ces menaces seraient mises à exécution ne semble donc pas superflu.

Déclaration commune (en anglais) : <http://www.state.gov/r/pa/prs/ps/2012/06/194292.htm>

La réunion d'experts à la CIAB de juillet 2012

La réunion d'experts de la Convention sur l'interdiction des armes biologiques (CIAB) de 2012 a eu lieu du 16 au 20 juillet au Palais des Nations à Genève. C'est la première réunion d'experts du troisième processus intersessionnel, amorcé à l'issue de la septième Conférence d'examen de la CIAB, qui s'est tenue du 5 au 22 décembre 2011. Conformément à ce qui y a été décidé, trois sujets ont vocation à être traités lors de chacune des quatre réunions d'experts de ce processus intersessionnel (les « *standing agenda items* ») : coopération et assistance internationales (renforcement de l'article X), examen des développements scientifiques et technologiques relevant du champ d'application de la CIAB, et renforcement de la mise en œuvre nationale. Deux thématiques particulières doivent également être traitées séparément : les moyens de garantir une meilleure participation aux mesures de confiance (« *Confidence Building Measures* », ou CBM), en 2012-2013, et le renforcement de l'assistance à un Etat partie exposé à un danger dans le contexte d'une violation de la Convention, en 2014-2015. Les résultats de cette réunion, caractérisée par sa dimension pratique et axée sur la recherche de solutions concrètes, seront examinés lors de la prochaine réunion des Etats parties qui se tiendra du 10 au 14 décembre 2012. 83 Etats parties ont participé à cette rencontre, ainsi que trois Etats signataires, et deux Etats non signataires.

La France est intervenue en particulier sur la question du renforcement de la mise en œuvre des dispositions de la Convention au niveau des Etats parties. Elle a souligné que le travail législatif dans ce domaine doit être continu, afin que le cadre réglementaire national demeure en adéquation avec la réalité du risque qui, elle, est en perpétuelle évolution. Elle a proposé que des solutions innovantes soient envisagées dans le domaine de la mise en œuvre, et a soumis l'idée de mettre en place un mécanisme d'évaluation reposant sur un examen par les pairs, dans la ligne de ce qu'elle avait défendu lors de la septième Conférence d'examen. La France a également fait part de son expérience dans le domaine de l'assistance et de la coopération internationales.

Plus généralement, cette réunion d'experts a illustré que le processus intersessionnel est une formule qui continue d'évoluer depuis sa mise en place en 2002. Cette réunion a été saluée comme ayant rapproché le travail des Etats parties de la réalité du risque biologique. L'initiative de l'ambassadeur Boudjemaa Delmi, qui présidait la rencontre, d'ouvrir une discussion informelle non sur le contenu mais sur l'exercice lui-même, a permis de dégager des axes de progression pour l'organisation des réunions à venir.



Le Palais des Nations, Genève (crédit photo : Nations unies)

UNION EUROPÉENNE

Un nouveau séminaire sur une zone exempte d'armes de destruction massive au Moyen-Orient

Pressentie au début de l'été (voir *ONP* N° 68), une nouvelle initiative de l'UE visant à soutenir le processus devant conduire à la mise en œuvre d'une zone exempte d'armes de destruction massive (ZEADM) au Moyen-Orient a été prise par le Conseil le 23 juillet 2012. La Décision du Conseil 0212/422/CFSP s'inscrit dans la suite de la Décision 2010/799/CFSP du 13 décembre 2010 qui avait permis la tenue d'un séminaire à Bruxelles au mois de juillet 2011 sur le même thème. Selon les termes de la nouvelle Décision, « *On 6-7 July 2011, the Union organised a seminar in Brussels to 'promote confidence building and in support of a process aimed at establishing a zone free of WMD and means of delivery in the Middle East', which brought together senior representatives of States of the region, the three NPT depositary States, the Union Member States, other interested States, as well as academics and official representatives of the major regional and international organizations. Participants strongly encouraged the Union to continue to facilitate the process towards the establishment of a zone free of WMD in the Middle East, including through further similar initiatives prior to the 2012 Conference to be convened by the UNSG and the co-sponsors of the 1995 Resolution.* »

La rencontre de juillet 2011, organisée par le Consortium de l'UE sur la non-prolifération avec le concours du Service européen d'action extérieure (SEAE) était destinée à fournir des résultats académiques. Elle avait été saluée comme un succès du fait de la très large participation des Etats de la région, mais aussi du fait de la qualité et de la liberté des débats qui s'y étaient tenus (voir encadré ci-contre et l'*ONP* N° 62). L'UE avait eu l'occasion d'apparaître comme un acteur institutionnel historiquement impliqué dans le processus diplomatique, ce qui est le cas depuis le milieu des années 1990 à la fois au plan régional *via* le processus de Barcelone et au plan international *via* le soutien au processus diplomatique relancé par la « résolution sur le Moyen-Orient » prise à l'issue de la Conférence d'examen du TNP de 1995 puis, de manière très concrète, par le Document final de la dernière Conférence d'examen du TNP (2010). Par cette nouvelle Décision, l'UE confirme son implication et sa volonté de soutenir le travail académique sur le thème d'une ZEADM au Moyen-Orient. Le Consortium de l'UE sur la non-prolifération organisera cette nouvelle rencontre normalement à l'automne 2012 avec l'ambition d'approfondir le débat sur les facteurs concrets de progression de l'objectif, en s'appuyant sur la publication de vingt documents de travail spécifiques, ainsi que d'une page web de documentation dédiée sur le site Internet du Consortium (www.nonproliferation.eu).

L'objectif d'une ZEADM au Moyen-Orient s'inscrit dans le long terme. Quelle que soit l'issue du projet de conférence régionale qui doit formellement se tenir en 2012, l'initiative de l'UE doit être saluée parce qu'elle accompagne et entretient un débat qui n'est statique qu'en apparence. Depuis le processus ACRS initié au début des années 1990, les positions des Etats clés de la région n'ont certes pas substantiellement évolué mais le sujet s'est étoffé en se précisant : concentration croissante des préoccupations sur la question des mesures de confiance, sur le principe de transparence, sur l'environnement régional de sécurité, sur les nouveaux enjeux liés au développement des usages pacifiques de l'énergie nucléaire dans la région, élargissement du problème israélo-palestinien et prise en compte des programmes proliférants de plusieurs Etats de la région au cours et depuis les années 1990, etc. Par ailleurs, la chute de plusieurs régimes autoritaires dans la région, le renouvellement des élites au pouvoir, et l'avènement de la démocratie dans plusieurs Etats, s'il devait se confirmer dans les faits, ne manqueront pas d'avoir de nombreux effets sur la suite d'un processus diplomatique souvent décrié pour avoir été jusqu'à présent très instrumentalisé plutôt que poursuivi de bonne foi dans l'objectif d'accroître la sécurité de la région et de tous les Etats qui la composent. Dans ce contexte renouvelé, la nouvelle initiative de l'UE, par son ambition d'approfondir le débat technique et de fournir des solutions opératoires en utilisant pleinement les ressources d'expertise de la société civile, s'inscrit bien dans le principe de « multilatéralisme efficace » cher à la Stratégie de 2003.

Décision du Conseil 2010/799/CFSP : <http://eur-lex.europa.eu/LexUriServ/LexUriServ.do?uri=OJ:L:2010:341:0027:0031:EN:PDF>

Décision du Conseil 2012/422/CFSP : <http://eur-lex.europa.eu/LexUriServ/LexUriServ.do?uri=OJ:L:2012:196:0067:0073:EN:PDF>

EU Non-proliferation Consortium : les documents de travail du séminaire de 2011

Le séminaire de l'UE de juillet 2011 avait donné lieu à la préparation et à la publication par le Consortium de l'UE sur la non-prolifération de huit documents de travail disponibles sur le site Internet du Consortium :

The dynamics of missile proliferation in the Middle East and North Africa, par Stéphane Delory

Nuclear capabilities in the Middle East, par Mark Fitzpatrick

Peaceful uses of nuclear energy in the Middle East: multilateral approaches, par Giorgio Franceschini and Daniel Müller

A Zone free of WMD and means of delivery in the Middle East: an assessment of the multilateral diplomatic process, 1974-2010, par Benjamin Hautecouverture and Raphaëlle Mathiot

The Arms Control and Regional Security Working Group: still relevant to the Middle East?, par Peter Jones

A weapons of mass destruction-free zone in the Middle East: an incremental approach, par Harald Müller and Claudia Baumgart-Ochse

Status of non-proliferation treaties, agreements, and other related instruments in the Middle East, par David Santoro

Conventional strategic military capabilities in the Middle East, par Pieter D. Wezeman

Consulter l'ensemble des documents de travail :

<http://www.nonproliferation.eu/activities/activities.php>

ENJEUX PAYS : NUCLEAIRE

Jordanie : ambitions et revers du programme nucléaire civil

Le 30 mai 2012, un vote du Parlement jordanien suspendait le programme nucléaire civil du pays, suite à la parution d'un rapport parlementaire mettant en doute les coûts affichés pour la construction d'un premier réacteur de puissance, l'impact environnemental du programme, ainsi que le niveau déclaré des réserves d'uranium du pays, concluant que le programme envisagé serait « dangereux et coûteux ». La publication du document ainsi que le vote parlementaire intervenaient alors que se développait un important mouvement anti-nucléaire dans le pays.

L'intention officielle de développer un programme nucléaire civil de puissance est très récente. Elle remonte à l'année 2007, même si de nombreux projets de recherche assistés par l'AIEA ont été lancés depuis la fin des années 1970. En 2007, deux arguments distincts semblaient être invoqués dans le même temps. Interrogé par le quotidien *Haaretz*, le roi Abdallah II estimait alors que « les règles ont changé à propos de la question nucléaire dans l'ensemble de la région » du fait de la suspicion d'une menace nucléaire iranienne. Au mois d'août de la même année, le souverain jordanien faisait valoir que le pays importe plus de 95% de son énergie à un coût équivalent à 20% du PIB national, alors qu'au même moment, le ministère de l'énergie et des ressources minières estimait que la demande d'électricité devrait augmenter de 4,9% annuellement jusqu'à 2015, le spectre d'une crise énergétique devenant un défi national. Ce taux est actuellement porté à plus ou moins 6% selon les sources. Les promoteurs du programme nucléaire ajoutaient en 2007 que la maîtrise de l'énergie nucléaire civile permettrait d'aider le développement économique du pays, de créer à terme de nouvelles opportunités d'exportation et fournirait, *via* la désalinisation, une solution au manque de ressources en eau auquel le pays est confronté. Toujours en 2007, la Jordanie annonçait son intention de construire un premier réacteur de puissance de 600 MW d'ici 2015 ; un Comité stratégique était mis en place et une étude de faisabilité était lancée avec l'AIEA. Un an plus tard, ce Comité fixait l'objectif de porter la part de l'énergie nucléaire à hauteur de 30% de la production d'énergie d'ici 2030. Pour y parvenir, la construction de 4 réacteurs de puissance était envisagée dans les 20 prochaines années et l'exploration de coopérations étrangères était lancée. Malgré la longue assistance de l'AIEA en matière de recherche, la Jordanie manque encore de personnel qualifié. Là encore, un département d'ingénierie nucléaire était ouvert en 2007 à l'Université des sciences et technologies où un premier réacteur de recherche doit voir le jour en 2015, 35% de sa construction étant d'ores et déjà achevée.

En devenant en 2007 l'un des premiers pays à adhérer au programme américain GNEP, alors qu'un protocole additionnel aux accords de garantie de l'AIEA a été adopté dix ans plus tôt (voir encadré ci-contre), la Jordanie donne le sentiment d'avoir utilisé la perception d'une menace nucléaire iranienne comme argument pour accélérer le lancement d'un programme nucléaire de puissance à des fins économiques, mais aussi de souveraineté nationale. A ce titre, la réduction de la dépendance énergétique à l'égard des pays du Golfe et la constitution d'un pôle d'expertise au sein des Etats potentiellement nucléaires du Moyen-Orient au sens large semblent en être les deux principaux objectifs et marqueurs. Pourtant, l'opinion publique n'est pas convaincue et l'énergie nucléaire est un argument du débat partisan dans le pays, les Frères musulmans, par exemple, y étant notablement opposés.

Président de la Commission jordanienne de l'énergie atomique (JAEC), Khaled Toukan a tenu à relativiser l'importance de la suspension parlementaire du programme au printemps dernier. Selon lui, « *the work will be resumed shortly after delivering economic feasibility and environmental impact studies to the government* ». Le résultat de ces études sera instructif : au-delà de toute polémique, c'est le financement du programme nucléaire de puissance de la Jordanie qui en reste la principale inconnue.

La Jordanie dans le régime mondial de non-prolifération et de sécurité nucléaires

	SIGNATURE	RATIFICATION
Traité sur la non-prolifération des armes nucléaires (1968)	1968	1970
Traité d'interdiction complète des essais nucléaires (1996)	1996	1998
Etat membre de l'AIEA	1966	
Protocole relatif aux petites quantités de matières (PPQM)	Oui	
Accord de garanties généralisées	1978	
Protocole additionnel	1998	1998
Convention sur la notification rapide d'un accident nucléaire (1986)	1986	1987
Convention sur l'assistance en cas d'accident nucléaire et d'urgence radiologique (1986)	1986	1987
Convention sur la sûreté nucléaire (1994)	1994	2009
Convention commune sur la sûreté de la gestion du combustible usagé et sur la sûreté de la gestion des déchets radioactifs (1997)	Non	
Convention sur la protection physique des matières nucléaires (CPPNM, 1979)		2009
Amendement à la CPPNM (2005)		2009
Convention internationale pour la suppression des actes de terrorisme nucléaire (2005)	2005	
Mise en oeuvre de la résolution 1540 du CSNU		
Rapport N°1: 9 février 2005	(S/AC.44/2004/(AC)/104)	
Informations additionnelles : 11 Mai 2006	(Add. 1)	
Participation aux autres instruments et initiatives de sécurité et de non-prolifération des ADM		
Code de conduite de La Haye contre la prolifération des missiles (HCOC, 2002)		Oui
Initiative de sécurité contre la prolifération (PSI, 2003)		Oui
Initiative mondiale pour combattre le terrorisme nucléaire (GICNT, 2006)		Oui

ENJEUX PAYS : VECTEURS

Indépendance écossaise et infrastructures nucléaires britanniques

En 2014 se tiendra en Écosse un référendum appelant la population à se prononcer sur l'indépendance du pays. Lancée à l'initiative du *Scottish National Party* (SNP), parti nationaliste disposant, depuis 2011, de la majorité au Parlement écossais, lui-même constitué suite à la loi de dévolution de 1998, cette initiative pourrait être dépourvue de portée légale, la capacité du Parlement écossais à proposer l'indépendance étant juridiquement discutée. Toutefois, l'initiative a conduit à une résurrection immédiate du débat sur l'avenir des infrastructures nucléaires militaires en Écosse, prenant de court les deux principaux partis politiques britanniques (conservateur et travailliste) pour lesquels la dissuasion nucléaire fait consensus et qui l'avait progressivement exclu du débat politique. Les libéraux-démocrates eux-mêmes, pourtant promoteurs d'une alternative au modèle actuel, semblent peu préparés à accepter un tel débat. Du fait de sa longue tradition antinucléaire, le SNP a en effet immédiatement associé la possibilité d'une indépendance écossaise au redéploiement des forces nucléaires britanniques et des infrastructures dédiées à leur soutien hors du territoire écossais. Pour l'essentiel, cette mesure toucherait les installations de Clyde. Elles regroupent la base de sous-marins de Faslane, qui concentre la totalité de la flotte de SNA et abrite les quatre SNLE britanniques, et le centre de stockage de Coulport, où sont entreposées les têtes des missiles Trident qui les arment. Si d'un point de vue français, le débat a apparemment peu de sens, le pouvoir politique et les populations ayant accepté de longue date un stationnement sur le territoire national, il n'en va pas de même en Grande-Bretagne, Clyde ayant été avant tout retenue du fait de sa situation géographique, éloignée de l'Angleterre. Le choix de l'Écosse comme zone de stationnement des forces océaniques doit en effet être replacé dans un contexte où, durant les années 1950, le stationnement des missiles Thor avait alimenté les activités de la CND (« *Campaign for Nuclear Disarmament* »). Les bases initialement considérées — Portland, Devonport et Falmouth— avaient été rejetées soit du fait de contraintes opérationnelles, soit de leur trop grande proximité avec des centres urbains. La relocalisation des bases pose donc un problème financier et politique mais il expose également la dissuasion à un débat public probablement ingérable, les populations anglaises (et éventuellement galloises) étant peu susceptibles d'accepter sans débat le redéploiement des infrastructures nucléaires à leur porte. Le premier ministre du Parlement gallois Carwin Jones, qui avait cru profiter d'une opportunité financière en annonçant qu'il verrait d'un bon œil l'installation des forces à Milford Haven— réputé être l'un des sites les plus propices au redéploiement— a d'ailleurs été immédiatement désavoué par les parlementaires de son propre parti. A l'initiative d'une motion des travaillistes, le Parlement gallois s'est lui-même déclaré incompétent pour statuer sur la question, la loi de dévolution ne lui donnant pas le pouvoir de se prononcer sur des questions relatives à la défense du Royaume-Uni. La concomitance d'une éventuelle relocalisation et du débat sur le financement du Trident, qui grève lourdement le budget de la défense, pourrait remettre en cause l'acceptation de la dissuasion.



SLNE à quai à Clyde
Crédit photo: MoD

Sur le fond toutefois, l'émergence de ce débat, et sa gestion publique par la coalition actuellement au pouvoir à Londres soulèvent des questions très dérangeantes. La position antinucléaire du SNP n'a jamais été un mystère et, dans le contexte propre au Royaume-Uni, son argument selon lequel il n'est pas souhaitable de stocker des armes de destruction massive qui ne seraient pas écossaises sur un territoire de cinq millions d'habitants, à proximité de la première ville du pays (qui est aussi la troisième du Royaume-Uni en termes de population) fait bien évidemment sens. En rejetant le stationnement des Polaris de Devonport (banlieue de Plymouth), le gouvernement britannique avait tenu en son temps le même raisonnement (bien qu'à l'évidence les conséquences d'un incident nucléaire y auraient sans doute été plus lourdes). Toutefois, il est probable que le problème n'est pas là. Si l'accession à l'indépendance de l'Écosse devait être reconnue comme légale, le gouvernement écossais serait naturellement fondé à décider qu'il ne souhaite pas accueillir d'armes nucléaires sur son territoire. Or, l'approche du gouvernement britannique tend à démontrer qu'il considère l'Écosse non comme un État potentiellement indépendant mais au mieux comme un dominion. Alors que le vote de la loi de dévolution (1998) a coïncidé avec le recentrage de la dissuasion autour du seul segment océanique, les conséquences d'une éventuelle indépendance écossaise n'ont jamais été considérées, les aspirations indépendantistes et antinucléaires du SNP étant purement et simplement ignorées. En février 2012, Peter Luff (secrétaire d'État aux équipements de défense et à la technologie) déclarait que le gouvernement britannique n'avait aucun doute sur l'issue positive du référendum, alors que Nick Harvey (Ministre d'État aux forces armées) affirmait le 11 juin 2012 que rien n'était prévu dans l'hypothèse d'une issue négative. Nick Harvey, qui se pose, en tant que membre libéral-démocrate de la coalition, en grand réformateur de la dissuasion nucléaire britannique, se révèle d'ailleurs nettement plus conservateur dès lors qu'il faut envisager une relocalisation. Après avoir prétendu qu'il reviendrait à l'Écosse d'assurer une part substantielle des coûts de redéploiement, il a par la suite affirmé que celui-ci prendrait au bas mot une vingtaine d'années, et que le placement de la zone sous souveraineté britannique, à l'instar du statut de Guantanamo, devait être envisagé (déclaration au *Commons Scottish affairs committee*, 14 juin 2012).

S'il est encore trop tôt pour se prononcer sur l'évolution du débat, la résurgence des problématiques liées à la dissuasion dans le débat public au Royaume-Uni mériterait d'être étudiée avec attention de ce côté-ci de la Manche. Les réductions unilatérales des forces, opérées ces dernières années par le gouvernement britannique dans une logique de propagande politique et d'économies de fonctionnement, ont conduit la dissuasion à un point de rupture. Toute nouvelle réduction impliquera une modification des missions, alors que la rigidité des forces proscrit toute adaptation de leur déploiement. L'estimation du volume minimal de forces nécessaire à la poursuite des missions devrait donc être réalisée selon des critères opérationnels de long terme et non en fonction d'agendas politiques. Une leçon que les responsables français ont appliquée jusqu'à présent.

ENJEUX PAYS : BIOLOGIQUE ET CHIMIQUE

Syrie : la menace des armes chimiques

Soupçonné d'être le pays qui détiendrait l'arsenal chimique le plus important et le plus avancé au Moyen-Orient, et d'avoir également initié un programme biologique, la Syrie fait partie des pays régulièrement accusés de contribuer dans cette zone à la prolifération des armes de destruction massive et de leurs vecteurs. Proférant par ailleurs son soutien à l'instauration d'une zone exempte d'armes de destruction massive au Moyen-Orient, la Syrie a toujours refusé de devenir partie à la Convention sur l'interdiction des armes chimiques (CIAC), arguant du fait qu'elle ne pouvait accepter de renoncer de façon unilatérale tant qu'Israël disposerait d'un arsenal nucléaire et représenterait une menace pour sa sécurité. Elle a néanmoins adhéré au Protocole de Genève en 1968, comme l'a souligné en juillet dernier le Ministre des affaires étrangères russe Sergueï Lavrov. Le Protocole prohibe en effet l'emploi à la guerre de gaz asphyxiants, toxiques ou similaires et de moyens biologiques, sans toutefois en interdire la possession, la mise au point ou encore l'emploi dans d'autres circonstances. La Syrie a introduit une réserve, précisant que sa ratification par le gouvernement ne représentait en aucun cas la reconnaissance d'Israël.

Il existe très peu d'informations concernant son programme chimique et la doctrine d'emploi. L'instabilité actuelle renforce les préoccupations, avec d'une part la question d'un éventuel emploi d'armes chimiques et d'autre part la menace que représenterait la perte de contrôle par les forces armées des sites où celles-ci sont stockées.

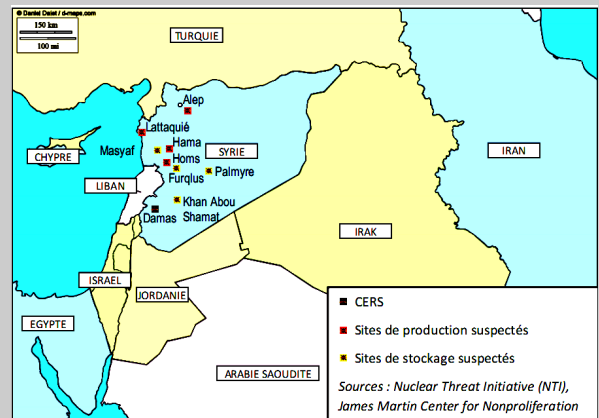
Un porte-parole du Ministère des Affaires étrangères syrien, Jihad Makdessi, confirmant ainsi implicitement la possession d'armes chimiques par la Syrie, a affirmé le 23 juillet dernier que ces armes, qui restent protégées par les forces armées, ne seraient utilisées qu'en cas d'« agression extérieure », écartant la possibilité que des armes non conventionnelles puissent être utilisées contre les populations, quelle que soit l'évolution de la crise. Dans ce contexte, le président Obama a prévenu, le 20 août, que le déplacement ou l'utilisation d'armes chimiques représenterait une « ligne rouge » et changerait « [ses] calculs » en ce qui concerne la possibilité d'une intervention militaire dans le conflit.

La Syrie est suspectée de détenir du gaz moutarde, du sarin, du tabun et peut-être du VX. Elle posséderait également des vecteurs permettant de disperser ces agents, notamment des roquettes, des obus d'artillerie, des bombes aériennes, ainsi que des missiles de type SS-21, Scud-B et C, pouvant être équipés de têtes chimiques. La Syrie aurait dans un premier temps acquis des armes chimiques auprès de l'Égypte juste avant la guerre du Kippour, ayant opposé en 1973 ces deux États à Israël. Confrontée à la supériorité israélienne dans le domaine conventionnel, elle aurait par la suite développé dans les années 1980 des capacités de recherche et de production propres. La décision du gouvernement syrien d'initier un programme chimique semble logiquement résulter de sa perception de son environnement régional et de ses préoccupations en termes de sécurité, dans un contexte marqué par la guerre de 1973 et la confrontation avec Israël au Liban en 1982, ainsi que par l'accord de paix signé en 1979 entre l'Égypte et Israël. Le président Hafez el-Assad a en effet pour objectif de chercher à atteindre une parité stratégique avec Israël, le développement d'armes chimiques s'inscrivant vraisemblablement dans une logique de dissuasion plus que d'emploi tactique.

La Syrie a bénéficié de coopérations avec l'U.R.S.S. puis la Russie, l'Iran, la Chine ou encore la Corée du Nord, mais s'est également procuré des équipements et des produits chimiques auprès de firmes occidentales. Elle resterait dépendante de l'importation de précurseurs, de « pré-précurseurs », et d'équipements à double usage. L'Iran serait son principal fournisseur, mais il y aurait aussi acquisition par le biais de sociétés-écrans liées au Centre d'études et de recherches scientifiques ou CERS (« Syrian Scientific Research Council », SSCR). Établi à Damas en 1971 et officiellement chargé de promouvoir la recherche scientifique et technologique civile, le CERS est la principale entité impliquée dans le programme chimique syrien. L'Institut supérieur des sciences appliquées et de technologie (« Higher Institute of Applied Science and Technology », HIAST), créé en 1983, formerait des ingénieurs affiliés au CERS. Ces deux entités sont visées depuis 2007 par des sanctions américaines, dans le cadre de l'*Executive Order* 13382.

Plusieurs sites de production auraient été identifiés, près d'Alep (site d'Al-Safir), Homs, Lattaquié et Hama. Les deux principaux sites de stockage seraient situés à l'est de Damas et près de Homs, respectivement à Khan Abou Shamat et Furqlus, mais il en existerait d'autres répartis sur le territoire syrien.

Dans le scénario le plus défavorable, la protection des sites ne pourrait plus être assurée par les forces gouvernementales, faisant craindre que certaines armes ne tombent entre les mains de groupes terroristes affiliés à Al-Qaeda réputés opérer en Syrie, ou ne fassent l'objet d'un transfert, volontaire ou non, vers le Hezbollah. Cette menace est prise au sérieux par le gouvernement américain qui a entamé des discussions avec les pays alliés afin d'envisager la façon de sécuriser les sites en cas de chute du régime syrien, l'envoi de forces dédiées à cette sécurisation ayant été évoqué. D'après les déclarations du général Adnan Silou, qui a fait défection, l'Armée syrienne libre (ASL), principale force armée opposée au régime en place, a créé une unité spéciale qui serait capable de sécuriser ces sites. Les problèmes manifestes d'organisation, d'équipement, et d'aguerrissement de l'ASL, de même que la nature hautement complexe d'une telle opération imposent de prendre cette affirmation avec toute la circonspection nécessaire.



Localisation du programme chimique syrien (carte : d-maps.com)

CRISES & TRAFICS, MISCELLANÉES

Troisième rapport du Groupe d'experts des Nations unies en application de la résolution 1874

Le troisième rapport du Groupe d'experts a été publié le 14 juin 2012, et constitue, comme les deux rapports précédents (voir *ONP* n°53, octobre 2010, et *ONP* n°61, juin 2011), un outil précieux fournissant une quantité d'informations considérable sur les moyens et méthodes de prolifération mis en œuvre par la République populaire démocratique de Corée. Pour rappel, ce groupe, dont le mandat a été reconduit jusqu'au 12 juin 2013 par la résolution 2050 (2012) du Conseil de sécurité, a été institué pour suivre les activités proliférantes de la Corée du Nord en relation à la mise en œuvre des sanctions arrêtées par les résolutions 1718 (2006) et 1874 (2009) du Conseil de sécurité, qui ont fait suite aux deux essais nucléaires nord-coréens. Celles-ci ciblent la prolifération nucléaire et balistique et tout commerce d'armes (à l'exception des armes légères et de petit calibre), mais concernent également le commerce de biens de luxe. Ce dernier point mérite d'être noté dès lors que la mise en œuvre des sanctions par les Etats membres dans ce domaine a constitué un point de critique saillant des deux précédents rapports.

Le Groupe d'experts a rapporté de manière incisive que les intentions de la Corée du Nord quant à ses programmes nucléaire et balistique semblent claires, sur la base des activités qu'il a pu observer. « *The continuing commitment of the Democratic People's Republic of Korea to its nuclear, ballistic missile and related programmes in defiance of Security Council resolutions was underlined by the rocket launch on 13 April 2012 and the military parade two days later.* ». S'il dit ne pas pouvoir les confirmer, le Groupe d'experts indique notamment que les allégations de coopération dans le domaine balistique entre la Corée du Nord d'une part, l'Iran et la Syrie d'autre part, sont cohérentes avec ses propres constatations. Et tout en indiquant qu'aucun nouvel incident de prolifération nucléaire ou balistique n'a été porté à son attention depuis mai 2011, le groupe souligne : « *The proliferation risk related to the country's programmes continues.* ».

Bien que leur nombre ait sensiblement augmenté par rapport au précédent exercice, moins de la moitié des Etats membres ont soumis leur rapport sur la mise en œuvre des sanctions. Cela s'explique, pour la majorité d'entre eux, par la distance géographique et politique avec la crise de prolifération coréenne, ou par des difficultés d'ordre interne. Le rapport souligne notamment que la teneur (voire l'existence) des sanctions prévues par les résolutions 1718 et 1874 est ignorée ou insuffisamment maîtrisée par les agents des douanes d'un certain nombre de pays. Par ailleurs, l'interception pour inspection de cargaisons suspectes peut poser un certain nombre de problèmes, ce qui génère un effet dissuasif sur les Etats susceptibles d'être en position d'en conduire. Enfin, la qualité et l'exhaustivité de certains rapports sont mises en cause en filigrane, tandis que la valeur des contributions d'autres Etats membres est saluée. Ces rapports constituent une base importante du travail du Groupe d'experts, en ce qu'ils permettent d'analyser les filières de prolifération de et vers la Corée du Nord.

Un certain nombre de cas de violation des sanctions sont rapportés dans le document. Il fait notamment référence à une cargaison saisie en 2007 par un Etat membre, manifestement liée à un programme balistique –comportant notamment 130 blocs de propergol solide double-base et des alliages spéciaux– et destinée à une entreprise syrienne identifiée comme étant une société-écran pour le Centre d'études et de recherche scientifiques (CERS), entité qui coiffe les programmes balistique et d'armement non conventionnel de la Syrie. Cette cargaison a transité par plusieurs ports, dont Dalian (Chine) et Port Klang (Malaisie), et devait entrer en Syrie par le port de Lattaquié. Plusieurs autres cas qui ne relèvent pas de la prolifération nucléaire ou balistique mais tombent néanmoins sous le coup des sanctions prévues par les résolutions 1718 et 1874 concernent également la Syrie (cargaisons de tenues de protection chimique et matériaux pour munitions d'artillerie). Dans ces deux cas encore, le port chinois de Dalian a été identifié comme une étape du trafic. Les méthodes de contrebande utilisées par la Corée du Nord, inspirées par les grandes organisations de trafic de drogue, tirent plein parti des flux commerciaux internationaux en s'y fondant. Il est en effet très difficile d'identifier une cargaison suspecte une fois qu'elle a intégré ces flux, sauf à disposer de renseignement spécifique. « [...] *after trans-shipment in the first foreign port, no elements would [permit] differentiation of containers originating from the Democratic People's Republic of Korea and stuffed with illicit items from the vast amount of containers originating from the region.* ». Cela souligne l'importance du rôle d'un port de transbordement comme Dalian, et par là même, le fait que la coopération pleine et entière de l'ensemble des Etats concernés conditionne l'efficacité de tout effort de contre-prolifération.

Conformément à son mandat, le Groupe d'experts a formulé douze recommandations à la fin de son rapport. Une bonne partie d'entre elles sont d'ordre organisationnel, et visent à faciliter et fluidifier son propre travail. D'autres concernent plus directement la mise en œuvre des sanctions. On peut notamment citer la recommandation n°1, qui vise à renforcer leur application effective par une meilleure prise en compte des éventuelles inquiétudes des Etats membres relatives à la conduite d'interceptions et les incertitudes qui subsistent autour de la saisie de cargaisons illicites et de leur gestion subséquente. « *The Committee, with the assistance of the Panel, should consider the financial and technical challenges that inspections, seizure and disposal present to Member States and explore possible solutions.* ».

RECHERCHE : PUBLICATIONS ET RESSOURCES WEB

Mark Fitzpatrick, *Towards a more secure and WMD-free Middle East*, UNA-UK Briefing Report No.2, May 2012, 24p.

Dans ce rapport pour l'Association britannique des Nations unies, le directeur du programme de non-prolifération et de désarmement de l'IISS Mark Fitzpatrick aborde la question d'une zone exempte d'armes de destruction massive au Moyen-Orient en se demandant en quoi la conférence régionale prévue pour 2012 par la dernière Conférence d'examen du TNP peut-elle en faire progresser l'objectif.

A ce titre, l'année 2011 et la première moitié de l'année 2012 peuvent être perçues selon l'auteur comme un temps de stagnation mais fournissent *a contrario* plusieurs signaux positifs. D'un côté, le temps mis pour désigner un facilitateur pour la conférence ainsi qu'un pays hôte, les bouleversements politiques à l'œuvre dans le monde arabe, le manque de progrès dans la résolution de la crise nucléaire iranienne et le défaut d'implication diplomatique des États-Unis ne sont pas de nature à favoriser la tenue d'une conférence régionale en 2012. L'élection présidentielle américaine le 6 novembre prochain renforce cette suspicion. D'un autre côté, la multiplication des événements organisés par la société civile sur le thème, sous format « track 2 » et « track 1 1/2 », l'implication notable de l'UE—notamment le succès participatif du premier séminaire organisé à Bruxelles en juillet 2011 (voir article en page 3), la réserve exercée par les États arabes à l'égard d'Israël lors de la Conférence générale de l'AIEA en septembre 2011 et enfin le travail de consultation accompli depuis octobre 2011 par le facilitateur Finlandais Mr. L'ambassadeur Jaakko Laajava apparaissent à l'évidence comme des facteurs de succès.

Pour que la conférence de 2012 ne se réduise pas à l'exercice stérile qui consiste à « cocher la case » du document final de 2010, mais apparaisse comme un jalon positif dans le processus diplomatique à l'œuvre depuis les années 1970, Mark Fitzpatrick estime nécessaires les conditions suivantes : s'il semble évident que l'événement ne lancerait pas de négociations sur une quelconque zone, les principaux États de la région devraient être présents lors de la Conférence; en particulier, Israël et l'Iran ne pourraient pas ne pas être représentés. La Conférence devrait produire une déclaration de principe de soutien au projet de création d'une zone exempte d'ADM au Moyen-Orient. La conférence devrait être partie d'un processus et non pas rester un événement isolé. A ce titre, elle pourrait déboucher sur la création d'un groupe de travail qui officierait dans la durée. La conférence pourrait être l'occasion de s'accorder sur des mesures de confiance intérimaires, en particulier dans les champs de la sécurité et de la sûreté nucléaires, qui sont *a priori* les plus consensuels. Enfin, les États participants pourraient faire quelques pas en direction d'un partage d'informations pour commencer à donner corps au principe de transparence qui sera, en tout état de cause, le facteur clé de la réussite de tout projet de zone exempte d'ADM dans la région.

En définitive, le rapport de Mark Fitzpatrick, inspiré par une volonté de fournir des propositions réalistes pour que la conférence d'Helsinki contribue avec quelque efficacité au processus de sécurité régional en cours, est modeste dans son approche et très riche dans ses conclusions.

Zone exempte d'armes de destruction massive au Moyen-Orient : une bibliographie récente

Outre le rapport de mai 2012 commenté ci-dessus, de nombreux travaux ont été publiés depuis un an sur l'objectif de ZEADM au Moyen-Orient, en particulier sur le projet de conférence régionale décidé à l'issue de la dernière Conférence d'examen du TNP. L'on retiendra de cette littérature récente les articles et rapports suivants (par date) :

- Bilal Y. Saab (Ed.), *The 2012 Conference on a Weapons of Mass Destruction-Free Zone in the Middle East*, Prospects, Challenges, and Opportunities, CNS – MIIS, July 2012, 31p.
http://cns.miis.edu/opapers/pdfs/120731_mideast_wmdfz_conf_roundtable.pdf
- Martin B. Malin, “Unconventional Wisdom”, *Bulletin of the Atomic Scientists*, May 28, 2012
<http://www.thebulletin.org/web-edition/op-eds/unconventional-wisdom>
- W.P.S. Sidhu and Bruce Jones with Colette Jaycox (Ed.), *Preparing for a 2012 Conference on a Middle East WMD Free Zone*, New York University, Center on International Cooperation, April 2012, 41p.
http://www.cic.nyu.edu/engagement/docs/wmd_book.pdf
- Harald Müller, *A Weapons of Mass Destruction-Free Zone in the Middle East: A Concept of Little Steps*, Peace Research Institute Frankfurt (PRIF/HSFK), November 2011, 33p. (en Allemand)
<http://hsfk.de/fileadmin/downloads/report0511.pdf>
- Patricia Lewis and William C. Potter, “The Long Journey Toward a WMD-Free Middle East”, *Arms Control Today*, ACA, September 2011 http://www.armscontrol.org/2011_09/The_Long_Journey_Toward_A_WMD-Free_Middle_East
- Emily B. Landau, “Placing WMD in Context”, *Arms Control Today*, ACA, September 2011
http://www.armscontrol.org/2011_09/Placing_WMD_in_Context%20%20%20%20
- Emily B. Landau & Shimon Stein, “The 2012 WMDfz Conference: Assessments from Track II Discussions”, *INSS Insight*, No.270, July 24, 2011 [http://www.inss.org.il/upload/\(FILE\)1311767050.pdf](http://www.inss.org.il/upload/(FILE)1311767050.pdf)

A noter: Un nouveau blog vient compléter utilement les outils d'information et de recherche sur la prolifération et le désarmement sur internet. *Arms Control Law* (www.armscontrollaw.com), lancé en juillet 2012, ambitionne de fournir des analyses sur les aspects juridiques des questions de prolifération et de désarmement et de permettre d'en débattre.

RECHERCHE : CONFÉRENCES & SEMINAIRES

Interview de Vann Van Diepen, *Arms Control Today*, juillet—août 2012 .

Arms Control Today a réalisé au mois de juin dernier une longue (et rare) interview de Vann Van Diepen, actuellement *Principal Deputy Assistant Secretary of State for International Security and Nonproliferation* et en charge des questions de prolifération balistique depuis 1991 dans les différentes administrations américaines. Vann Van Diepen y dresse un bilan de la prolifération balistique et examine les évolutions récentes du MTCR. Dans un langage volontairement sibyllin, il estime que le missile KN-08 exhibé en avril dernier est bien un élément d'un programme d'ICBM mobile dont il juge qu'il pourrait permettre de vectoriser une charge « significative ». L'affirmation doit être prise en considération, les États-Unis ayant démontré une bonne connaissance de ce programme auquel Robert Gates avait fait référence dès 2009, soit trois avant l'apparition publique du vecteur. V. Van Diepen souligne par ailleurs que l'évaluation de l'effort nord-coréen est particulièrement complexe, les essais ne témoignant pas de l'évolution d'un programme et ceux-ci semblant liés à des agendas plus politiques que techniques.

Concernant le MTCR, le secrétaire d'État adjoint estime que l'impact normatif de celui-ci est désormais établi. Si le régime peut difficilement empêcher le développement de programmes proliférants, il contribue non seulement à les ralentir mais également à prévenir les transferts. La transformation du MTCR en norme incite en effet une majorité d'États à aligner leur législation sur le texte et à se doter d'instruments de contrôle aux exportations adéquats. On notera à cet égard l'approche très positive de V. Van Diepen à l'égard du Code de conduite de La Haye, décrit comme une « institution normative douce » contribuant à faire prendre conscience aux États du côté néfaste de la prolifération et des aspects positifs de la non-prolifération. L'acceptation de la transformation du MTCR en norme induit cependant la reconnaissance de l'interprétation de celle-ci, et donc une conception plus adaptative du régime. V. Vann Diepen le concède implicitement en reconnaissant que son observation par les États non membres connaît des variations mais également que son application par les États membres peut être adaptée, en particulier pour les États confrontés à une menace forte. Tel est plus particulièrement le cas de la Corée du Sud, qui avait été admise dans le régime à la condition de maintenir son programme balistique dans des limites étroites dont elle négocie actuellement le réaménagement.

Divers aspects complémentaires sont abordés dans cette interview, notamment la question de l'inclusion de l'Inde dans le MTCR et de la continuation d'échanges proliférants à partir du territoire chinois.

Voir http://www.armscontrol.org/2012_07-08/Interview_With_Deputy_Assistant_Secretary_Of_State_Vann_Van_Diepen

« *PONI Summer Conference* »

La *Summer Conference* du *Project On Nuclear Issues* s'est tenue au Laboratoire de Los Alamos les 27 et 28 juin 2012. Suivant le modèle de ces conférences, un grand nombre de sujets nucléaires stratégiques ont été abordés.

La question de l'évolution des arsenaux nucléaires des États-Unis et du Royaume-Uni a occupé une place particulière, ayant fait l'objet de plusieurs interventions et débats, suivant diverses problématiques : volume et composition des forces, points de doctrine.

Une forme d'inquiétude a pu être relevée vis-à-vis de deux sujets en particulier : les questions liées au « *stockpile stewardship* » ; et la pérennité des forces nucléaires britanniques.

A noter

Le département de la défense vient de publier son rapport au Congrès (communiqué aux parlementaires en avril 2012) sur l'état des forces armées iraniennes, qui fait notamment un point sur le développement des vecteurs balistiques et évalue les doctrines d'emploi. Le document reste sommaire mais représente l'une des rares évaluations officielles de la question.

<http://www.fas.org/man/eprint/dod-iran.pdf>

AGENDA

CONFÉRENCES

27/09/2012 : Table ronde du *Security and Defense Agenda* : "Next steps in missile defense", Parlement européen, Bruxelles

02/10/2012 : "RUSI Space and UK National Security Conference"; RUSI, Whitehall, London, SW1A 2ET

18-19/10/2012 : "PONI Fall Conference", CSIS, Washington

EVENEMENTS

23-27/09/2012 : Réunion du Groupe d'experts opérationnels de la PSI, Séoul (et exercice d'interdiction maritime à Busan)

10/09/2012 & 24/09/2012 : Réunions du Conseil des gouverneurs de l'AIEA, Vienne

17-21/09/2012 : Conférence générale de l'AIEA, Vienne

01-31/10/2012 : 67e session de la Première commission de l'Assemblée générale des Nations unies, New York

Retrouvez tous les bulletins de l'Observatoire de la Non-Prolifération sur le site Internet du CESIM : www.cesim.fr

OBSERVATOIRE de la NON-PROLIFÉRATION

Bernard Sitt, directeur; Timothée Germain, Chargé de recherche (rédaction—édition); Benjamin Hautecouverture, Chargé de recherche (rédaction); Stéphane Delory, Chargé de recherche (rédaction); Elisande Nexon, Chargée de recherche (rédaction).

Contact : observatoire@cesim.fr